



Sponsored by



SPORT PRESTIGE VINTAGE

REGLEMENT CONCOURS DU SAINT SATURNIN TROPHY - vendredi 21 juin 2013

ARTICLE 1 - Les véhicules de sport et de prestige

Sont sélectionnés les véhicules dont la date de première mise en circulation est antérieure au 1^{er} juillet 1983.

ARTICLE 2 - Les critères de notation du jury

Les véhicules sont notés sur 200 points :

- 50 points pour l'harmonie et la présentation de l'équipage et de son véhicule
- 40 points pour la rareté du modèle
- 30 points pour l'état carrosserie
- 30 points pour l'état intérieur
- 30 points pour l'état mécanique
- 20 points bonus "à l'appréciation du jury "

Le véhicule ayant obtenu le plus grand nombre de points, recevra le trophée de l'année 2013.

ARTICLE 3 - Le jury

Le jury sera ainsi constitué :

- de 2 personnalités locales,
- de 2 représentants de club
- de 2 membres des sponsors

ARTICLE 4 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu à 15 h. Les trois lauréats se verront remettre un prix de nos partenaires et de l'organisation, chaque participant recevra un lot.

ARTICLE 5 - Les véhicules inscrits

Les véhicules participants doivent avoir complété le formulaire joint.

15 véhicules maximum enregistrés dans l'ordre de la date d'inscription.

Chaque participant devra accepter la charte de la bonne humeur du S.S.C.B.W.

ARTICLE 6 - L'organisation

Les véhicules inscrits seront regroupés à leur arrivée sur un emplacement réservé, les équipages devront se trouver à côté du véhicule à 13h30 lors du passage du jury.

ARTICLE 7 - Le présent règlement

Le présent règlement, a été rédigé sous la responsabilité des organisateurs, il sera communiqué aux équipages engagés, aux membres du jury et éventuellement, aux représentants de la presse présents.



